



86  
CENTRE DE  
GESTION  
de la fonction publique  
territoriale de la Vienne

# Assurance statutaire et Instances médicales

Pour faire face aux différents événements de la vie  
liés à l'indisponibilité physique

## Indisponibilité physique

- ✓ Conseil statutaire
- ✓ Accompagnement dans les démarches à réaliser

## Assurance statutaire

Destiné aux employeurs, le CDG86 propose un contrat d'assurance statutaire offrant une réponse assurantielle pour gérer l'absentéisme de leur personnel.

- ✓ Partenariat avec la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP)
- ✓ Gestion du contrat d'assurance statutaire et suivi des sinistres des collectivités territoriales et établissements publics de la Vienne



[assurancestatutaire@cdg86.fr](mailto:assurancestatutaire@cdg86.fr)

## Conseil Médical en formation restreinte

Le Conseil Médical en formation restreinte donne à l'autorité territoriale, un avis sur la nature des congés de maladie d'un agent ou sur son aptitude physique à occuper ses fonctions.

- ✓ Analyse et instruction des dossiers des maladies **non imputables** au service
- ✓ Accompagnement dans les procédures de saisine(s)



pour les collectivités affiliées : [conseil-medical@cdg86.fr](mailto:conseil-medical@cdg86.fr)  
pour les collectivités non affiliées : [conseil-medical-cna@cdg86.fr](mailto:conseil-medical-cna@cdg86.fr)

## Conseil Médical en formation plénière

Le Conseil Médical en formation plénière traite principalement des différentes situations liées aux pathologies imputables au service, aux retraites pour invalidité, aux allocations temporaires d'invalidité...

- ✓ Analyse et instruction des dossiers des pathologies **imputables** au service
- ✓ Accompagnement dans les procédures de saisine(s)





# Assurance statutaire et instances médicales

**LES TARIFS 2024**

**CONSEIL  
MÉDICAL**

**STRUCTURES NON AFFILIÉES ET NON ADHÉRENTES  
AU SOCLE COMMUN :**

250 € / dossier